



**COMMUNE DE SAINT-SULPICE
MUNICIPALITÉ**

**PRÉAVIS N° 05/14
AU CONSEIL COMMUNAL**

**DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 550'000.-
POUR LA CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE D'ACCÈS
ET D'USAGE DE 14 PLACES DE PARC INTÉRIEURES
DANS L'IMMEUBLE « DOMAINE DU VILLAGE »
DE LA RUE DU CENTRE 76**

DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 550'000.-
POUR LA CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE D'ACCÈS
ET D'USAGE DE 14 PLACES DE PARC INTÉRIEURES
DANS L'IMMEUBLE « DOMAINE DU VILLAGE »
DE LA RUE DU CENTRE 76

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. OBJET DU PRÉAVIS

Par le présent préavis, la Municipalité vous demande un crédit de CHF 550'000.- pour la constitution d'une servitude d'accès et d'usage de places de parc intérieures dans le bâtiment « Domaine du Village », sis à la rue du Centre 76. Cet immeuble est proche du centre du village et de son centre administratif.

2. PRÉAMBULE

Saint-Sulpice peut compter sur un certain nombre de boutiques, commerces et services fort agréables et utiles pour ses habitants. Elle a également la chance d'avoir une maison de commune bien située qui offre des services administratifs performants à sa population.

Selon les commerçants locaux, la nécessité de places de parc aux abords de leurs magasins est indispensable à leur pérennité et à la vie du village en général. Dans ce sens et pour permettre une mobilité qui n'encourage pas le transit mais plutôt l'envie de s'y arrêter et d'y consommer, la rue du Centre va faire l'objet d'une prolongation de la zone 30 km/h.

En face de la maison de commune, un parking, actuellement en zone bleue, est bien utilisé et, à certaines heures de la journée, même parfois surchargé. Afin de disposer de places supplémentaires, la Municipalité a approché la SI Norimmob B SA et Eden Immobilier SA lors du projet de construction de leur immeuble situé à deux pas du centre administratif.

La Municipalité pense qu'il est nécessaire de disposer de plus de places de parc pour les clients et utilisateurs des infrastructures hôtelières et commerciales. Les habitants et les tâches communales sont en augmentation, le nombre d'usagers et d'administrés et surtout leurs besoins, le sont également.

3. LE PROJET DE CONSTRUCTION

Ce projet comprend en fait deux parkings souterrains :

- un pour les propriétaires et locataires des lots de copropriété,
- un public de 14 places.

4. CONSTITUTION DE SERVITUDES ET PRIX

Au lieu d'acquérir des parts de copropriété qui induisent des participations administratives et des frais liés à la propriété par étages, la Municipalité a préféré la constitution d'une servitude personnelle d'accès et d'usage de places de parc intérieures.

Dans l'acte constitutif de propriété par étages et de copropriété, qui a été signé le 13 février 2014, les servitudes foncières et personnelles ont été définies, dont celle concernant l'accès et l'usage de places de parc intérieures.

Les frais inhérents à l'acquisition et à la constitution de cette servitude se présentent ainsi :

• Servitude pour 14 places de parc	CHF	500'000.-
• Frais d'acte (notaire, RF, etc.)	CHF	<u>50'000.-</u>
Total	CHF	550'000.-

5. FRAIS D'ENTRETIEN

La participation aux frais d'entretien sera de l'entier pour le parking public et de la moitié pour la rampe d'accès. Ces frais ne sont pour le moment pas chiffrables. Le moment venu, ils seront portés au budget.

6. FINANCEMENT

La Municipalité vous propose de financer ces travaux par la trésorerie courante et d'amortir cette dépense par le prélèvement sur le fonds de réserve « Aménagements généraux » dont le solde s'élevait au 31 décembre 2013 à CHF 7'530'570.93.

7. CONCLUSION

En conclusion de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-SULPICE

- vu le préavis municipal n° 05/14
- vu le rapport de la commission chargée de son étude
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

DÉCIDE

- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 550'000.- ;
- de financer ces travaux par la trésorerie courante ;
- d'amortir cette dépense par le prélèvement sur le fonds de réserve « Aménagements généraux » dont le solde s'élevait au 31 décembre 2013 à CHF 7'530'570.93 .

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Vice-Syndic :

La Secrétaire :

J.-P. Jaton

E. Jordan

Annexe : - plan du parking

Délégué municipal : M. Jean-Pierre Jaton